



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

Sixième Assemblée des Etats Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Séance d'ouverture

Déclaration prononcée par

S.E. Mme Sabrina Dallafior
Représentante permanente de la Suisse
auprès de la Conférence du désarmement

Genève, le 5 septembre 2016

M. le Secrétaire général adjoint,
M. le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureuse de vous souhaiter la bienvenue à Genève aux noms des autorités suisses à l'occasion de cette 6^{ème} Assemblée des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Je souhaite par ailleurs remercier les Pays-Bas, et en particulier l'ambassadeur van der Kwast, pour leur conduite avisée de la Convention au cours de l'année écoulée et la préparation de cette importante réunion. Votre présidence, caractérisée par un réel entrain et dynamisme, marquera sans nul doute les travaux de cette convention. Elle constituera une importante contribution dans nos efforts communs en faveur

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

d'un monde exempt d'armes à sous-munitions, un monde exempt de victimes de ces armes.

Le besoin de promouvoir sans relâche l'adhésion universelle aux principes de la Convention, mais aussi du droit humanitaire international, est toujours aussi conséquent. L'actualité récente au sujet de l'usage présumé ou avéré d'armes à sous-munitions dans plusieurs régions du monde nous rappelle que malgré les grands progrès effectués, les armes à sous-munitions continuent d'être utilisées et de faire de nombreuses victimes.

Il y a une année de cela, la Conférence d'examen de Dubrovnik a permis de dresser un premier bilan quant à nos efforts communs. Elle a permis de mettre en exergue l'importance des progrès accomplis, que ce soit dans le domaine de l'universalisation, de la destruction des stocks ou de l'enlèvement de restes d'armes à sous-munitions dans de nombreuses zones contaminées. En d'autres termes de confirmer que la Convention fait déjà une différence sur le terrain.

Mais la Conférence d'examen de Dubrovnik a également souligné l'importance du chemin restant à accomplir afin de réaliser l'objectif que nous nous sommes fixés. Afin de relever ce défi, elle nous a fourni une feuille de route devant nous guider dans les années à venir, sous la forme d'une déclaration politique et d'un plan d'action.

Cette assemblée des Etats parties constitue une première étape dans ce nouveau chapitre de l'ouvrage qu'est la Convention. Elle constitue une importante occasion d'avancer dans la réalisation des objectifs de la convention et des décisions prises à Dubrovnik.

Cette assemblée nous fournit l'occasion d'envoyer un signal fort de notre volonté sans faille d'aller de l'avant. D'envoyer un tel message à partir de Genève, hôte de nombreuses organisations internationales et non-gouvernementales actives dans les domaines du désarmement, de l'humanitaire ou du développement, et dépositaire

d'une vaste expertise dans l'ensemble de ces domaines à même de contribuer à la réalisation des objectifs de la convention.

La nécessité d'une réalisation aussi prompte que possible de l'ensemble des dispositions de la convention est tout aussi primordiale. La disparition complète des armes à sous-munitions, associées à de solides mesures d'assistance aux victimes est un élément clé dans la promotion de la paix et la sécurité, l'action humanitaire et enfin le développement durable.

Monsieur le Secrétaire général adjoint, Monsieur le Président, Chers délégués,

La Convention sur les armes à sous-munitions est une référence globale dans le domaine du désarmement et dans le domaine humanitaire. Elle est le résultat de la détermination et d'un partenariat étroit des États, des organisations internationales et de la société civile en vue de mettre un terme aux souffrances causées par un système d'armes contraire aux normes du droit international humanitaire. La Convention souligne l'importance d'une telle coopération, et c'est uniquement en oeuvrant de conserve que nous serons à même de réaliser pleinement les ambitions exprimées par la Convention. Je suis certaine que cet esprit de coopération se manifestera pleinement à l'occasion de cette assemblée des États parties.

Avec ces derniers mots, je vous souhaite, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, plein succès pour cette réunion.

Je vous remercie.